

AFFAIRE N°22.- Cession gratuite par la S.I.D.R. d'un terrain de
12 200 m2, sis aux Camélias, pour la construction d'un groupe scolaire.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Monsieur le Directeur de la Société Immobilière du Département de la Réunion vient de m'informar que le Conseil d'Administration de sa Société a accepté de céder gratuitement à la Commune un terrain de 12 200 m2, sis aux Camélias, destiné à recevoir un groupe scolaire.

Je vous demande, en conséquence, de m'autoriser à accepter cette session gratuite.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé

Le 3 juillet 1940

P. le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé: M. Kessler

Pour copie certifiée conforme

le Directeur des Affaires

Financières.

Ch. Vergereau.